Pacé
ville & nature

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 035-213502107-20260126-D_26_39_13-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU DATE 26 01 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six janvier, à vingt heures trente, le conseil municipal de Pacé, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Hervé DEPOUEZ, maire.

Étaient présents :

M. DEPOUEZ
M^me^ LE GALL
M. ROUAULT
M^me^ LEFEBVRE-BERTIN
M. BOUFFORT
Mme CABANIS
M. GARNIER
M^me^ BOISNARD
M. AUBERT
M. TRUBERT
M. MOKHTARI
M^me^ LOCHOU-REGNARD
M. PHILOUX
M. CHAIZE
M^me^ HERCEG-GALESNE
M^me^ DANIELOU
M^me^ PAIMPARAY-KANY
M^me^ LEVENÉ
M.LEMARCHAND
Mme QUEMENER
Mme MAUGEAIS
M. GAISLIN
M. BAILLY
M. DUPLESSIX

Date de convocation : 20/01/2026

Nombre de conseillers en exercice : 33
Présents à l'ouverture de la séance : 21

Quorum réuni

Étaient excusés :
M^me^ MASSART a donné pouvoir à M^me^ LE GALL.
M. BABOU a donné pouvoir à M. GARNIER.
M.CORVOL a donné pouvoir à M. AUBERT.
Mme SIMONESSA a donné pouvoir à Mme QUEMENER.

Étaient absents :
M^me^ LEFEBVRE-BERTIN jusqu'à 20h40.
Mme QUEMENER jusqu'à 20h40.
Mme MAUGEAIS jusqu'à 20h40.
M^me^ KHAN
M^me^ BRICE
M^me^ BATAILLE
M.PAUGAM
M. PERRUDIN

Secrétaire de séance :
M. GARNIER

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 035-213502107-20260126-D_26_39_13-DE

39/13 – 26 janvier 2026

Modernisation des chemins et allées - Approbations de l'opération et des modalités de financement et demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) - Appel à projets 2026

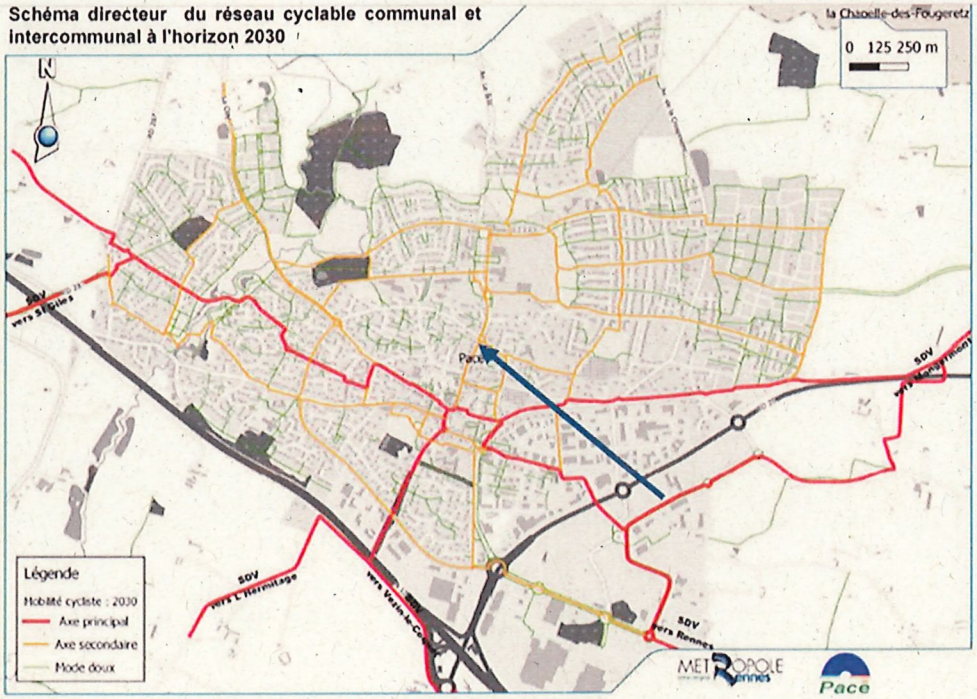
Le rapporteur,

- rappelle que dans le cadre d'une approche globale à enjeux métropolitain, la commune a réalisé un plan de référence cyclable afin de développer les mobilités fonctionnelles et les mobilités de loisirs. Ce plan de référence entre dans le cadre plus général du Réseau Express Vélo à l'échelle de la Métropole et du réseau secondaire qui connecte les communes entre elles.

- informe, qu'en s'appuyant sur ces documents de cadrage, la commune a engagé sur plusieurs années une campagne de rénovation et de sécurisation des chemins et allées sur l'agglomération

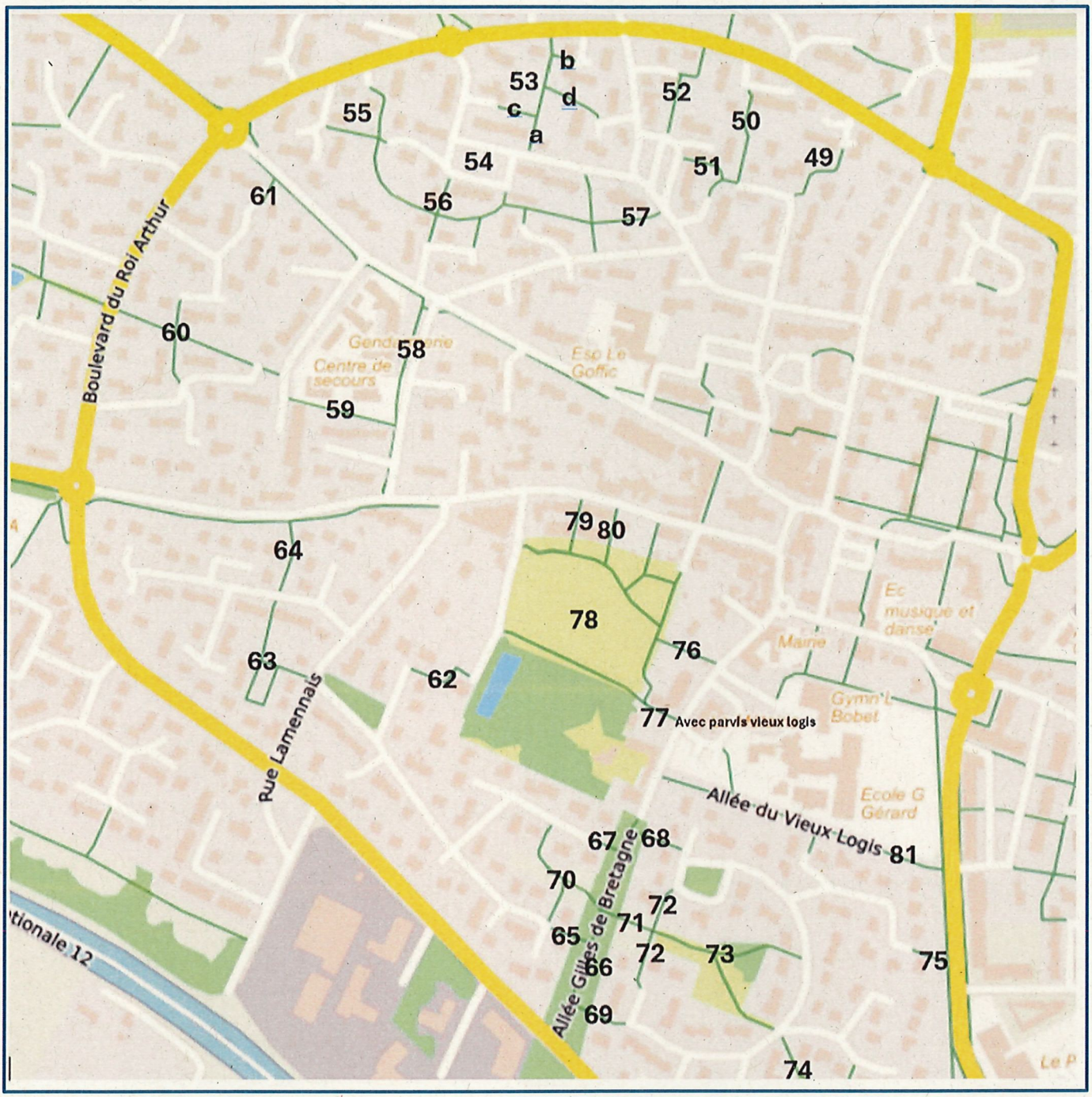
- indique que ces travaux ayant été réalisés, maintenant la seconde phase de la sécurisation et de l'amélioration des chemins porte sur les cheminements du centre-ville qui permettent de finaliser le raccordement des liaisons douces vers les commerces et les services.

- précise que pour l'année 2026, les travaux consisteront à rénover et sécuriser les chemins du centre-ville afin de les mettre en cohérence avec les nouveaux aménagements routiers et piétons réalisés dans le cadre de la ZAC Bourg, Clais, Touraudière.



Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 035-213502107-20260126-D_26_39_13-DE

PLAN DES CHEMINEMENTS A MODERNISER (chemins numérotés)



- informe que l'estimation des travaux est 86 541,83 €HT
- informe que cette opération peut être subventionnée dans le cadre de la D.E.T.R. à hauteur de 30% des dépenses, soit 25 962,55 € HT.

Il est proposé que cette opération puisse être financée de la manière suivante :

- Subvention au titre de la D.E.T.R. : 25 962,55 € HT
- Part communale : 60 579,28 € HT

Soit : 86 541,83 € HT

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 035-213502107-20260126-D_26_39_13-DE

Le financement de la TVA étant assuré par autofinancement.

Considérant l'avis favorable émis par la commission « Travaux, bâtiments et voirie » du 13 janvier 2026,

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE :
l'opération de modernisation des chemins et des allées ;

APPROUVE :
les modalités de financement définies ci-dessus ;

SOLLICITE :
la subvention au titre de la D.E.T.R., correspondant à 30% des dépenses, soit 25 962,55 € HT ;

AUTORISE :
le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE : Unanimité.

Quorum réuni 24 élus présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,

Michel GARNIER.

Le Maire,

Hervé DEPOUEZ.

MAIRIE DE PACE (Ille et Vilaine)